

DOSSIER DE PRESSE - Jeudi 18 juillet 2019

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

DU MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

2019
2024

«La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social,
et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité».

Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé,
signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 États.

— Contact Presse :
— Lauranne Cournault
— Tél. : 03.80.41.99.94

ARS Bourgogne Franche-Comté
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex
Tél. : 0808 807 107 - www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr

— Contact Presse :
— Blandine Marchandiau
— Tél. : 06 79 11 07 60

PETR Mâconnais Sud Bourgogne
367 Chemin de la Verchère, 71 850 Charnay-lès-Mâcon
Tél. : 03 85 20 91 10 - www.maconnais-sud-bourgogne.fr

Communiqué de synthèse

C'est à Charnay-lès-Mâcon que Christine Robin, présidente du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Mâconnais Sud Bourgogne et Pierre Pribile, directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté, ont convié jeudi 18 juillet les partenaires du premier Contrat Local de Santé (CLS) du Mâconnais, pour la signature de ce document-cadre.

Pour « soutenir et amplifier les initiatives locales en matière de santé », la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires de 2009 a prévu que les collectivités locales et leurs groupements puissent établir des contrats locaux de santé (CLS) avec les ARS.

Conforté par la loi de modernisation de notre système de santé de 2016, ce contrat permet de coordonner l'action publique et de favoriser la cohérence territoriale au service de l'amélioration de l'état de santé des populations concernées.

Ce document, fruit d'une démarche collective vise la **promotion de la santé**, la **prévention**, aussi bien que les **politiques de soins et l'accompagnement médico-social**, dans un objectif de **réduction des inégalités sociales et territoriales de santé**. **Le contrat se fonde sur une approche globale et décloisonnée de la santé.**

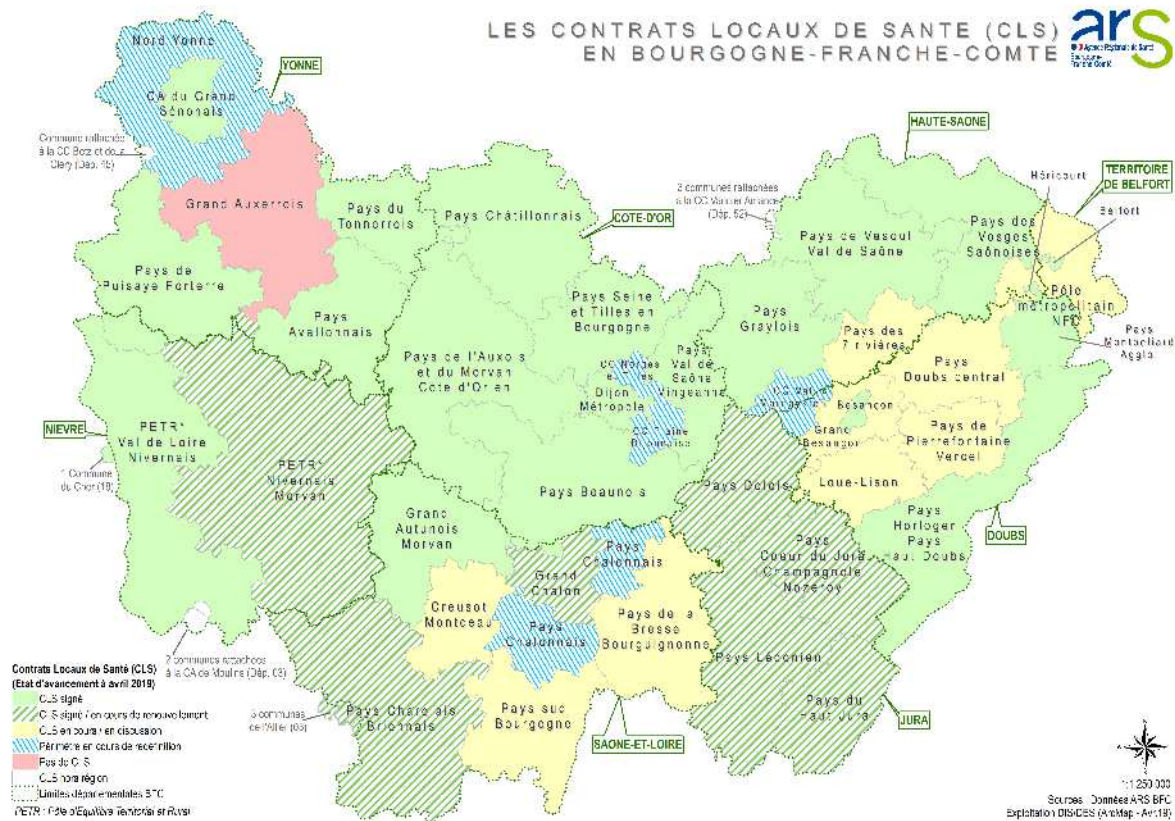
Le Projet Régional de Santé (PRS) de Bourgogne-Franche-Comté, arrêté il y a un an, souligne l'enjeu de cet ancrage : « la cohérence entre les actions conduites par les collectivités locales et celles inscrites dans le PRS sera systématiquement recherchée dans les contrats locaux de santé ». Objectif de l'ARS : couvrir l'ensemble du territoire avec des CLS.

Le contrat signé à Charnay-lès-Mâcon organise **l'animation et la coordination des acteurs** nécessaires à sa réussite, dans le respect des compétences de chacun.

En Saône-et-Loire, le CLS Mâconnais Sud Bourgogne est le quatrième contrat local de santé après ceux du Grand Autunois Morvan, du Grand Chalon, du Pays Charolais-Brionnais. Ce même 18 juillet, l'ARS s'engage avec les partenaires territoriaux du Pays de la Bresse bourguignonne.

Le CLS est signé entre **l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, le PETR Mâconnais Sud Bourgogne**, ainsi que par :

- **la Préfecture de Saône-et-Loire**
- **le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté**
- **le Conseil Départemental de Saône-et-Loire**
- **et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Saône-et-Loire.**



Des soins de proximité à la prévention

1. Encourager les installations de jeunes professionnels de santé

Dans un contexte de fragilité de la démographie des professionnels de santé à l'échelle régionale, le Mâconnais Sud Bourgogne semble préservé. Pour autant, les besoins de la population augmentent et de nombreux médecins sont proches de la retraite.

Les partenaires s'engagent pour rendre le territoire attractif pour les étudiants en médecine (logements, soirées d'accueil pour créer un réseau entre médecins installés et internes ...)

L'exercice coordonné est d'ores et déjà une réalité sur le Mâconnais Sud Bourgogne : **sept maisons de santé pluri professionnelles** fonctionnent sur le territoire où le centre de santé départemental a par ailleurs ouvert ses portes à Mâcon en janvier 2019 (avec des antennes à Pierreclos, Saint-Symphorien d'Ancelles et à Joncy, en lien avec le centre de Montceau).

Le territoire pourrait également porter des projets de **communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)**, dispositif s'inscrivant au rang des démarches innovantes.

Prévues dans le cadre de « Ma santé 2022 », ces communautés incitent les professionnels de santé d'un même territoire à s'organiser entre eux pour mieux répondre aux besoins de la population et améliorer la qualité des parcours de vie et de santé des personnes : trouver des médecins traitants pour les patients qui en sont dépourvus, garantir l'accès à des consultations sans rendez-vous en journée, renforcer les démarches multi partenariales de prévention et de promotion de la santé... mais aussi coopérer avec les hôpitaux et les EHPAD dans une logique de responsabilité collective.

Protocoles de coopération et télémédecine figurent encore parmi les actions évoquées dans le contrat.

2. Favoriser des comportements favorables à la santé des jeunes

Les comportements favorables à la santé s'acquièrent dès l'enfance et l'adolescence. Par ailleurs, les jeunes du Mâconnais Sud Bourgogne n'échappent pas aux risques d'addictions repérés à l'échelle nationale (alcool, tabac, cannabis, écrans, etc.)

Le CLS s'engage à agir pour les « rendre acteurs de leur santé », notamment par la contribution au déploiement du Pass Santé Jeunes, porté par l'IREPS Bourgogne-Franche-Comté (instance régionale d'éducation et de promotion de la santé).

3. Faciliter le sport-santé

L'activité physique est déterminante pour la santé physique et mentale de tous et en particulier pour les personnes atteintes de maladie chronique. Le CLS s'engage dans le déploiement du Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS). La Ville de Mâcon a lancé en 2018, via son centre communal d'action sociale (CCAS), une démarche de promotion de l'activité physique adaptée en recrutant notamment une chargée de mission qui intervient dans le cadre d'une convention avec le Réseau Sport Santé (chargé du PASS).

4. Promouvoir le dépistage organisé des cancers

Dès le lancement de la démarche de contractualisation, les élus du PETR ont souhaité s'investir dans la promotion du dépistage organisé des cancers (côlon, sein, col de l'utérus). L'animateur du contrat local assure la coordination entre les programmes d'actions portés par les collectivités volontaires du territoire : Mâcon, Tournus, Charnay-lès-Mâcon, Cluny... notamment à l'occasion d'Octobre rose.

5. Agir pour la santé mentale

Avant même la signature du CLS, les acteurs du territoire s'étaient engagés là aussi dans la constitution d'un conseil local de santé mentale (CLSM). Officialisé en décembre 2018, il représente le volet santé mentale du CLS. Plusieurs commissions fonctionnent depuis mi-2018 (enfance et parentalité, communication, déstigmatisation...) Le CLSM a également déjà porté deux éditions des Semaines d'Information en Santé Mentale.

6. Prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées

L'une des priorités du CLS concerne les personnes âgées à domicile avec par exemple la promotion des « Ateliers Bons Jours » pour travailler l'équilibre, la mémoire, la nutrition, le sommeil et retarder la perte d'autonomie.

Le CLS s'attachera aussi à l'information des différents acteurs sur les dispositifs de prise en charge des situations complexes.

7. Réduire l'impact de l'environnement sur la santé

L'environnement de vie constitue l'un des principaux déterminants de la santé. Qualité de l'air, lutte contre l'ambrosie ou le moustique-tigre, urbanisme favorable à la santé : autant de thématiques qui sont abordées dans le cadre du CLS.

Pilotage et partenariats

Le CLS du Mâconnais Sud Bourgogne est conclu pour la **période 2019-2024**.

Sa gouvernance est assurée par une assemblée plénière (élus, institutions, associations, représentants des usagers), un comité de pilotage, un comité technique et des commissions de travail.

Le programme d'actions détaillé en Mâconnais Sud Bourgogne :

AXE STRATÉGIQUE	THÉMATIQUE	INTITULÉ DE LA FICHE-ACTION
Mise en place du plan d'égalité d'accès aux soins	Renforcer la présence médicale dans les territoires	FA 1.1 : Soutenir les projets d'exercice coordonné
	Rendre le territoire attractif et dynamique pour les étudiants en médecine	FA 1.2 : Faciliter le logement des étudiants en médecine générale
		FA 1.3 : Faire la promotion du territoire auprès des étudiants en médecine
	Accompagner et soutenir les démarches innovantes et collectives nées du territoire	FA 1.4 : Soutenir la constitution de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
		FA 1.5 : Soutenir les projets innovants sur le territoire
Prévention et promotion de la santé	Prévention universelle	FA 2.1 : Rendre les jeunes acteurs de leur santé
		FA 2.2 : Prévenir les conduites à risque chez les adolescents et les jeunes adultes
		FA 2.3 : Déployer le Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS) – Sport Santé
		FA 2.4 : Contribuer à la promotion du dépistage organisé des cancers (colon, sein, col de l'utérus)
Prévention et promotion de la santé mentale		FA 3.1 : Conforter le Conseil Local de Santé Mentale
Développement de l'interconnaissance en faveur du parcours des personnes âgées	Contribuer à faciliter la coordination et la coopération des acteurs pour soutenir l'autonomie des personnes âgées	FA 4.1 : Développer la connaissance des structures et dispositifs pour les personnes âgées
Réduction de l'impact de l'environnement sur la santé		FA 5.1 : Réduire les risques sur la santé liés à l'environnement
		FA 5.2 : Sensibiliser et lutter contre le moustique tigre
		FA 5.3 : Sensibiliser les collectivités sur les conséquences de l'ambroisie
		FA 5.4 : Agir sur la qualité de l'air intérieur
Gouvernance du CLS : animation, communication et évaluation		FA 6.1 : Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du CLS
		FA 6.2 : Évaluer le CLS